

# DOSSIER D'INSCRIPTION

à l'examen professionnel d'accès au grade

DE SECRÉTAIRE  
MÉDICAL·E ET SOCIAL·E  
DE CLASSE EXCEPTIONNELLE  
D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES  
SPÉCIALITÉS MÉDICO-SOCIALE ET  
ASSISTANT·E DENTAIRE DE LA VILLE DE PARIS

Ouvert à compter du 15 mai 2023

Début du retrait des dossiers : 6 mars 2023

Fin de retrait des dossiers : 7 avril 2023

Dépôt du dossier d'inscription :  
avant le 7 avril 2023 - Minuit



Feront l'objet  
d'un rejet les dossiers  
d'inscription adressés  
électroniquement après  
le 7 avril 2023 - Minuit

## Conditions à remplir :

Peuvent faire acte de candidature, les secrétaires médicaux et sociaux de classe supérieure justifiant d'au moins **1 an dans le 6<sup>e</sup> échelon et 3 ans de services effectifs** dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre 2023.

**À titre transitoire pour l'année 2023**, peuvent faire acte de candidature, les secrétaires médicaux et sociaux de classe supérieure ayant au moins **1 an d'ancienneté dans le 5<sup>e</sup> échelon** et justifiant d'au moins **3 ans de services effectifs** dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre 2022.



# PROGRAMME DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

L'examen professionnel comprend une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

## ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ



## DOSSIER RAEP

Constitution d'un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) par le-la candidat-e. Le jury examinera ce dossier, constitué exclusivement des informations figurant sur le formulaire remis par l'administration lors de l'inscription, qu'il notera en fonction des connaissances et de l'expérience acquise par le-la candidat-e durant son parcours professionnel.

*Coefficient 1*

## ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION



## Entretien avec le jury

Entretien avec le jury sur le fondement du dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) remis par le-la candidat-e.

La présentation par le-la candidat-e de ce dossier, d'une durée de 5 à 6 minutes maximum, sera suivie d'une libre conversation avec le jury permettant d'apprécier l'expérience professionnelle du-de la candidat-e, ses qualités de réflexion et d'expression, ainsi que ses motivations et ses capacités à exercer de futures responsabilités et à appréhender son environnement professionnel.

Le jury pourra également demander au-à la candidat-e de répondre à des questions de mise en situation professionnelle ou d'actualité.

*Durée de l'épreuve : 20 minutes - Coefficient 3*

